



Livret de l'étudiant.e 2018-2019

NIVEAU : LICENCE 1 – LICENCE 2 – LICENCE 3
Droit, Economie, Gestion
MENTION : Droit parcours général

Livret voté à la CFVU du 2 juillet 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre
UFR DSP**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
LE TUTORAT	6
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	7
UNIVERSITE	7
UFR	7
DEPARTEMENT / FORMATION	8
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	9
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR	10
SERVICES NUMERIQUES	11
EMAIL UNIVERSITAIRE	11
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	11
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019	12
MAQUETTE LICENCE DE DROIT 1ERE ANNEE	13
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT- SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	14
L1 DROIT- SEMESTRE 1	14
L1 DROIT- SEMESTRE 2	16
MAQUETTE LICENCE DE DROIT 2EME ANNEE	19
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT- SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	21
L2 DROIT- SEMESTRE 1	21
L2 DROIT – SEMESTRE 2	24
MAQUETTE LICENCE DE DROIT 3EME ANNEE	27
L3 DROIT- SEMESTRE 1	29
L3 DROIT SEMESTRE 2	34
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME	39
MODULES TRANSVERSAUX	39
LANGUES VIVANTES	39
BONUS AUX DIPLOMES	39
STAGES	40
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	41
MODALITES GENERALES	41
MODALITES SPECIFIQUES	41
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	41
DELIVRANCE DU DIPLOME	41
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	42
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	45

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'environne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une université au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

PRESENTATION DE LA FORMATION

La Licence de Droit est la **formation généraliste en droit**, tant public que privé.

Elle propose aux étudiants une solide formation tendue vers deux objectifs :

1) l'acquisition des principales **méthodes et raisonnements propres aux juristes** (analyse des décisions judiciaires, résolution de cas pratiques, commentaires de textes) ;

2) une très bonne connaissance des **grandes matières** des diverses disciplines juridiques.

Elle prépare ainsi les étudiants à **l'ensemble des métiers du Droit** en leur permettant de **se spécialiser ensuite, en Master, dans un type de droit** : droit public, droit social, droit privé et sciences criminelles, droit des affaires, science politique, etc. En effet, si la Licence permet d'accéder à certaines professions du droit (directement ou sur concours), la plupart des professions du droit sont accessibles plutôt après un Master.

La durée des études pour le 1er cycle est de 6 semestres et la formation est accessible en formation initiale et formation continue. À la fin de cette formation en Droit, un diplôme national vous sera délivré par le Service de diplômes de l'Université Paris Nanterre si vous avez réussi les 6 semestres d'études (L1, L2 et L3).

Ce livret décrit le parcours « Droit » pour les trois années de licence L1, L2 et L3.

Les conditions d'admission à la L1, à la L2 ou à la L3 de DROIT

Accès à la L1 : La L1 s'adresse à des candidats titulaires du baccalauréat (ou équivalent), ainsi qu'à des candidats en réorientation ou en reprise d'études.

Profil des candidats : Baccalauréats L, S ou ES de préférence.

Pour réussir en Licence de droit, il faut avoir une grande capacité de travail, aimer écrire et argumenter (une bonne maîtrise de la langue française est indispensable) et s'intéresser à l'actualité.

Accès à la L2 et à la L3 : il s'adresse en priorité aux étudiants issus de l'année inférieure correspondante de Paris Nanterre ; il est également accessible, sur avis de la commission pédagogique, à des étudiants issus d'autres formations, ainsi qu'à des candidats en reprise d'études.

Les dispositifs de validation d'acquis à connaître :

En dehors des accès de plein droit, que vous soyez étudiant(e), salarié(e) ou demandeur d'emploi en formation continue, plusieurs dispositifs de validation vous permettent :

1/ d'entrer dans cette formation sans avoir le diplôme de niveau inférieur :

-Validation des Acquis Académiques (VAA) ;

-Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (anciennement VAPP).

2/ d'obtenir ce diplôme sans pour autant reprendre des études :

-Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;

-Validation des Etudes Supérieures (VES).

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

LE TUTORAT

Besoin d'aide / de conseils dans vos études de droit ?

L'UFR de droit et science politique offre la possibilité à tous les étudiants de première année de Licence de droit de bénéficier d'un suivi particulier dans le cadre du tutorat.

Le but de ce tutorat est d'aider les étudiants à acquérir des méthodes de travail et de les suivre dans leurs progrès.

Les tuteurs sont des étudiants expérimentés, déjà avancés dans leur parcours universitaire (niveau M1, M2 ou doctorants).

Les activités pratiquées lors des séances de tutorat sont de nature diverse :

- méthodologie des différents types d'exercices juridiques (dissertation juridique, commentaire de texte, fiches de jurisprudence, lecture et commentaire d'arrêt, cas pratique) ;
- maîtrise de la terminologie juridique, conseils pour la rédaction, la syntaxe, l'orthographe ;
- maîtrise des différents ouvrages juridiques (codes, manuels, revues) et recherches en bibliothèque et sur internet (la salle du tutorat disposant d'un ordinateur) ;
- conseils pour la prise de note, le suivi des cours ;
- reprise, le cas échéant, de certaines notions abordées lors des cours magistraux ;
- prise en compte des besoins individuels des étudiants : soutien dans la préparation des TD ; aide à la compréhension des textes, articles, arrêts des fiches ; conseils pour les exposés oraux ; relecture des exercices à préparer dans le cadre du TD ; travail sur les plans, les problématiques.

Dans chaque matière, des exercices en ligne seront proposés aux étudiants par les tuteurs pour perfectionner leur méthodologie.

Le tutorat est gratuit et libre d'accès : il ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation. S'ils le souhaitent, les étudiants peuvent rejoindre un groupe de tutorat à tout moment de l'année universitaire. Il n'y a pas de formalités préalables à accomplir : il suffit simplement aux étudiants de se présenter en salle F108, la salle du tutorat, à l'horaire du groupe choisi.

Les séances du tutorat ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi, sur des créneaux horaires d'1h30. Les séances sont spécialisées et correspondent principalement aux matières enseignées lors des travaux dirigés de L1 (introduction au droit, droit constitutionnel et histoire du droit pour le semestre 1 ; droit constitutionnel, droit de la famille ou droit pénal pour le semestre 2) : les étudiants peuvent ainsi cibler les matières de leur choix et se rendre à la ou les séances correspondant le plus à leurs besoins.

La liste des groupes de tutorat avec leurs créneaux horaires ainsi que le nom des tuteurs et leurs spécialités seront affichés à la rentrée sur les panneaux d'affichage de la L1, sur le site de l'UFR et sur la porte de la salle F 108.

Responsables du tutorat :

Aurélie BALLOT-LENA, @ : aballot-lena@parisnanterre.fr

Julie MEYER, @ : jumeyer@parisnanterre.fr

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Département / Formation

Secrétariat des trois années de licence en DROIT:

L1 – Lyderic THOMAS
Bâtiment F, bureau E07,
☎ 01 40 97 73 79
@ dsp.l1@parisnanterre.fr

L2 – Alexandra HENRY,
Bâtiment F, bureau E06,
☎ 01 40 97 77 10,
@ dsp.l2@parisnanterre.fr

L3 – Sébastien HASSAN-DIB
Bâtiment F, bureau E05,
☎ 01 40 97 41 18,
@ dsp.l3@parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Co- Directrice de la Licence :
Aurore CHAIGNEAU, @ : achaigneau@parisnanterre.fr

Référent L1 :

Aurore CHAIGNEAU, @ : achaigneau@parisnanterre.fr
Tatiana SACHS, @ : tsachs@parisnanterre.fr

Référent L2 :

Anne-Laure CHAUMETTE, @ : achaumet@parisnanterre.fr

Référent L3 :

Sébastien RAIMOND, @ : sraimond@parisnanterre.fr
Nabil HAJJAMI, @ : nhajjami@parisnanterre.fr

Référent étudiants Erasmus & étrangers :

Lionel ZEVOUNOU, @ : lzevouno@parisnanterre.fr

Référent étudiants à besoins spécifiques :

Augustin BOUJEKA, @ : abouieka@parisnanterre.fr

Renseignements pratiques

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

<p style="text-align: center;"><u>Collège des professeurs</u></p> <p>ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p style="text-align: center;"><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u></p> <p>BALLOT-LENA Aurélie BOUJEKA Augustin BONELLI Laurent BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael BARTHE Denis NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p style="text-align: center;"><u>Collège du personnel administratif</u></p> <p>JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p style="text-align: center;"><u>Collège des usagers - étudiants</u></p> <p>LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p style="text-align: center;"><u>Collège des personnalités extérieures</u></p> <p>DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire @parisnanterre.fr.

Supprimé :

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur : <https://identite.parisnanterre.fr/>.

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr>.

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques telles que cours en ligne
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

-portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
 -ou directement à partir de l'URL : <https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/secretariats-pedagogiques-672151.kjsp?RH=1465225016781&RF=1459866117201>

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Mardi 4 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1er semestre de la 1ère session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1ère session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2ème semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2ème session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

MAQUETTE LICENCE DE DROIT 1ERE ANNEE

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
UE1 FONDAMENTALE				12				
3JDT1CV6	- Introduction au Droit	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
3JDT1CS6	- Introduction aux institutions politiques	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
UE2 COMPLEMENTAIRE				9				
3JDT1HD6	- Histoire des grandes notions juridiques : L'Antiquité	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
3JDT1R11	- Relations Internationales	24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
3JDT1EF1	- Introduction aux grands problèmes économiques et financiers	24h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00
UE3 Langues vivantes				3				
<u>1 langue au choix :</u>								
3JDT1AN3	- Introduction à la Common Law	18h00	-	3	QCM	1h00	QCM	1h00
3KNSIA-B-C-1-2-E	- Espagnol (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
3KNSIA-B-C-1-2-D	- Allemand (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
UE4 Parcours personnalisé				4,5				
3UME1909	- Module « Les grands repères » (1/2)	En ligne	-	4,5	QCM	1h00	QCM	1h00
UE5 Compétences/préprofessionnalisation				1,5				
3UME1916	- Atelier de langue française (1/2)	En ligne	-	1,5	QCM	45min	QCM	45min
SEMESTRE 2								
UE1 FONDAMENTALE				12				
3JDT2CS6	- Droit constitutionnel	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
<u>1 matière au choix :</u>								
3JDT2PN6	- Droit pénal général	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
3JDT2CV6	- Droit de la famille	36h00	24h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
UE2 COMPLEMENTAIRE				9				
<u>-2 matières au choix :</u>								
3JDT2CV4	- Droit de la famille (matière non retenue)	36h00	-	4,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT2PN4	- Droit pénal (matière non retenue)	36h00	-	4,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JSP2SP4	- Introduction à la science politique	36h00	-	4,5	QCM	1h00	QCM	1h00
UE3 Langues vivantes				3				
<u>-1 langue au choix :</u>								
3JDT2AN3	- Introduction à la Common Law	18h00	-	3	QCM	1h00	QCM	1h00
3KNSPA-B-C-1-2-E	- Espagnol (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
3KNSPA-B-C-1-2-D	- Allemand (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
UE4 Parcours personnalisé				4,5				
3UME2925	- Module « Les grands repères » (2/2)	En ligne	-	4,5	QCM	1h00	QCM	1h00
3UME1909	OU Consolidation des compétences (obligatoire si module de français non validé au 1 ^{er} semestre)	12h00	24h00	4,5	Contrôle continu		1QCM 1 écrit	45 min 1h30
UE5 Compétences/culture générale				1,5				
3JDT2DD1	- Découverte du monde du droit	10h00	-	1,5	QCM	1h00	QCM	1h00

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve de 3 heures lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L1 DROIT- SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L1 DROIT- semestre 1

3JDT1CV6	Introduction au Droit	Florence BELLIVIER Aurore CHAIGNEAU Tatiana SACHS
<p>Programme : Ce cours vise à préparer les étudiants aux trois ou cinq années qu'ils passeront à la faculté de droit et science politique mais aussi, s'ils décident de voguer vers d'autres horizons, à leur donner quelques notions de droit, toujours utiles quel que soit leur parcours par la suite.</p> <p>Il sera articulé autour de quatre volets : une présentation des acteurs du droit qui sera aussi une réflexion sur les sources ; une réflexion sur la nature et les fonctions du droit ; une introduction aux grandes notions et subdivisions du droit (notamment privé) ; une initiation aux méthodes de raisonnement en droit.</p> <p>Bien que dispensé en amphithéâtre, le cours exige la collaboration des étudiants qui, même s'ils ne sont pas inscrits en travaux dirigés, devront lire chaque semaine, avant le cours, des documents mis en ligne.</p>		

3JDT1CS6	Introduction aux institutions politiques	Cécile GUERIN-BARGUES Charlotte GIRARD Patricia RRAPI
<p>Programme : Comprenant deux cours semestriels de 36 heures chacun, l'introduction aux institutions politiques s'efforce d'exposer les grands principes du droit constitutionnel, tout en laissant sa place aux nombreux débats d'actualité qui sont au cœur des réflexions sur les institutions et les droits des citoyens. L'accent est mis à la fois sur les concepts fondamentaux qui permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes politiques français et étrangers, sur l'histoire constitutionnelle et sur les caractéristiques et mutations de la Vème République. Les travaux dirigés, par l'analyse de textes constitutionnels, doctrinaux ou jurisprudentiels, permettent d'éclairer et d'illustrer le fonctionnement concret des institutions politiques, ainsi que la question de l'intégration européenne.</p>		

3JDT1HD6	Histoire des grandes notions juridiques : L'Antiquité	Julie MEYER Capucine NEMO PEKELMAN
<p>Programme : L'objet de ce cours est de revenir à l'origine de certaines notions fondamentales de nos institutions et de notre droit afin d'en dessiner au mieux les contours et les particularités, en remontant à la période de l'Antiquité. Les Grecs sont de fait les inventeurs de la science politique et du vocabulaire du pouvoir ; les Romains, quant à eux, ont inventé la science juridique, qu'ils ont érigée en une discipline autonome de la religion et de la politique.</p> <p>Ce cours sera composé de deux grandes parties : la première sera consacrée à l'histoire des institutions publiques et, de manière sous-jacente, du pouvoir (cité, citoyenneté, oligarchie, démocratie, Etat). Dans la seconde partie seront étudiées les notions de droit et de sources du droit, de justice et d'équité, les procédures civiles et pénales, ainsi que le droit des personnes, des obligations et des biens.</p>		

3JDT1RI1	Relations Internationales	Marielle DEBOS Karen AKOKA Anna COLIN LEBEDEV
<p>Programme : L'objectif du cours de Relations Internationales est l'apprentissage des bases théoriques, méthodologiques et empiriques qui permettront aux étudiants de porter un jugement informé sur l'actualité internationale. Le cours constitue également une introduction aux bases de la science politique. Il aborde des questions telles que : comment l'Etat a-t-il été construit ? Comment le modèle étatique s'est-il diffusé dans le monde ? Qu'est-ce que la mondialisation ? Quels sont aujourd'hui les principaux acteurs (étatiques et non-étatiques) des relations internationales ? Quel est le rôle de l'ONU et des autres organisations internationales ? Existe-il des « guerres justes » ou des interventions armées « humanitaires » ?</p>		

3JDT1EF1	Introduction aux grands problèmes économiques et financiers	Katrin DECKERT Régis LANNEAU
<p>Programme : Ce cours a pour objectif d'offrir à l'étudiant en droit une culture économique fondamentale à la fois pour comprendre les grands enjeux du monde contemporain mais également pour prendre toute la dimension de l'impact économique du droit. Du capitalisme à la bourse en passant par le commerce international et les politiques économiques, les mécanismes économiques et financiers seront déconstruits et analysés de façon critique. Au-delà de simples connaissances, c'est une façon d'aborder les difficultés qui sera mise en exergue.</p>		

3JDT1AN3	Introduction à la Common Law	Séverine LETALLEUR Bernard CROS
<p>Programme : Ce cours magistral en anglais (8 séances d'1h30) vise à familiariser les étudiants avec les concepts clés issus de la langue du droit anglais tout en les entraînant à la prise de notes et à la pratique de la compréhension orale et écrite dans cette langue. Les premières séances seront consacrées à l'histoire, la géographie et la socio-démographie du Royaume-Uni, connaissances indispensables afin d'appréhender les institutions britanniques contemporaines ainsi que les grands principes qui les régissent (<i>rule of law, constitutional monarchy, parliamentary democracy</i>, etc.) Nous examinerons aussi les différentes acceptions que recouvre la <i>common law</i>, droit avant tout jurisprudentiel, en Angleterre et au pays de Galles, espace où s'applique le droit anglais (<i>English law</i>) - les systèmes juridiques de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord, distincts, ne seront pas abordés en tant que tels. Il s'agira d'en étudier les prémices anglo-normandes (étymologiquement et historiquement, elle fut d'abord la <i>commune ley</i>), en passant par l'émergence des règles d'<i>equity</i> au Moyen Âge venant la tempérer, mais aussi la concurrence pendant de longs siècles pour finalement s'y adjoindre au dix-neuvième siècle. Nous verrons aussi comment, de nos jours, la <i>common law</i> doit s'accommoder d'une législation parlementaire toujours plus importante, où le droit jurisprudentiel (<i>case law</i>) relève plus de l'interprétation des lois par les juges (<i>statutory interpretation</i>) que de l'émergence de nouvelles règles originales issues des décisions de justice. Ce sera là l'occasion d'étudier les nombreuses notions qui lui sont corrélées (<i>judicial precedent, stare decisis, damages, equitable remedies, trust, English law, civil law, statute/law/bill</i>). Les 12h de CM seront complétées par 6 modules transversaux d'anglais général, accessibles en ligne à tous les étudiants de l'université.</p> <p>Modalités de contrôle L'examen consiste en un QCM comprenant 40 questions portant sur les connaissances contenues dans le cours complétées par les premiers chapitres du manuel, ainsi que sur quelques points de grammaire abordés en cours. Manuel de référence -Brunon, Anne <i>et al.</i> <i>The English of Law: England and Wales</i>. Paris: Belin, 2006.</p>		

3KNSI /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3KNSP /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3UME1909	Module « Les grands repères 1 »	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3UME1916	Atelier de langue française	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

L1 DROIT- semestre 2

3JDT2CS6	Droit constitutionnel	Cécile GUERIN-BARGUES Serge VELLE Charlotte GIRARD
<p>Programme : Le deuxième semestre du cours porte sur la Ve République. Un chapitre préliminaire s'intéressera aux valeurs républicaines telles qu'elles furent confirmées en 1958, et à la conception de la souveraineté mise en œuvre. Le titre 1 se consacrera aux relations complexes entre Président de la République et gouvernement. Si la constitution de 1958 ambitionne en effet de mettre en place un "véritable" régime parlementaire rationalisé (chap. 1), la pratique n'en donne pas moins naissance à deux systèmes politiques très différents, selon les rapports entretenus par le Président et la majorité de l'Assemblée nationale : un surprenant système politique présidentialisé en cas de convergence; un système politique (presque) parlementaire et beaucoup plus classique, en cas de cohabitation (chap. 2). Le titre 2 portera sur le Parlement (chap. 1) et le Conseil constitutionnel (chap. 2). La conclusion, forte importante, évoquera les rapports institutionnels entretenus par la République française et l'Union européenne.</p>		

3JDT2PN4	Droit pénal	Florence BELLIVIER Pascal BEAUVAIS M. SIZAIRE
<p>Programme : Le droit pénal est une branche du droit ayant pour objet l'étude des infractions et de la réaction de l'Etat face à la commission des infractions. Mais le droit pénal se subdivise lui-même en plusieurs branches : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale, droit de la peine... Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées.</p>		

3JDT2PN6	Droit penal général	Florence BELLIVIER
<p>Programme : S'il est une matière à laquelle les étudiants ont été familiarisés avant de venir à l'Université, parce qu'elle est popularisée par les médias et la littérature, c'est le droit pénal, que l'on peut aborder comme l'ensemble des règles définissant et sanctionnant les comportements qu'une société donnée, en l'espèce la société française du premier quart du XXIème siècle, estime contraires à un certain nombre d'intérêts protégés. En première année, la matière enseignée est le droit pénal général général, qui introduit aux matières dispensées dans la suite du cursus (procédure pénale, droit pénal spécial, droit pénal des affaires, aspects internationaux du droit pénal, etc.). Le cours sera articulé autour de quatre volets : une présentation des acteurs du droit pénal qui sera aussi une réflexion sur les sources ; une réflexion sur la nature et les fonctions du droit pénal ; une introduction aux grandes notions et subdivisions du droit pénal ; une initiation aux méthodes de raisonnement en droit pénal. Bien que dispensé en amphithéâtre, le cours exige la collaboration des étudiants qui, même s'ils ne sont pas inscrits en travaux dirigés, devront lire chaque semaine, avant le cours, divers documents mis en ligne.</p>		

3JDT2CV6/4	Droit de la famille	Aurore CHAIGNEAU Sophie ROZEZ Marc PICHARD
<p>Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation. - la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale). 		

3JDT2AN3	Introduction à la Common Law 2	Anne-Laure FRANCOIS
<p>Programme : Ce cours magistral en anglais (8 séances d'1h30) vise à familiariser les étudiants avec les concepts clés de la vie politique et institutionnelle américaine, tout en continuant l'entraînement à la prise de notes et à la pratique de la compréhension orale et écrite en anglais initié au premier semestre.</p> <p>Le cours sera largement consacré à l'histoire des États-Unis et, par l'étude de la période coloniale, s'attachera à montrer la continuité qui existe entre le système de <i>common law</i> anglais et le système juridique américain. Cette étude historique sera complétée par des connaissances sur la géographie et la socio-démographie des États-Unis, connaissances qui sont indispensables pour appréhender les institutions américaines contemporaines dans toute leur complexité ainsi que les grandes décisions de la Cour Suprême qui régissent la législation et l'interprétation de la constitution fédérale.</p> <p>Le cours s'intéressera également aux grands symboles des États-Unis (drapeau, hymne, jours fériés...) et aux figures et concepts mythiques qui définissent la nation américaine (<i>Manifest Destiny</i>, <i>Frontier</i> ; <i>self-made man</i> ; Martin Luther King, John F. Kennedy...)</p> <p>On s'intéressera enfin aux trois branches du gouvernement fédéral et au système de pouvoirs et contre-pouvoirs qui régissent leurs relations et on étudiera les différentes interprétations qui ont été faites, au cours de l'histoire américaine, du concept de <i>dual federalism</i>.</p>		

3KNSP /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3KNSP /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3UME2925	Module « Les grands repères 2 »	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3UME1909	Consolidation des compétences	
<p>Programme :</p>		

3JDT2DD1	Découverte du monde du droit	Sophie ROZEZ Camille BOURDAIRE-MIGNOT
<p>Programme : Le module "découverte du droit" constitue une initiation active à la pratique du droit. Il repose sur la participation des étudiants à un ensemble d'activités en lien avec le droit : recherche documentaire en bibliothèque, assister à une audience en justice, à une conférence, lire un ouvrage, visionner un film. L'objectif est de sensibiliser les étudiants aux liens entre la théorie et la pratique et de les ouvrir à des champs disciplinaires différents (littérature, cinéma...). Les différents ateliers ainsi proposés donnent lieu à un travail personnel mais également collectif. En fin de semestre, l'ensemble de ces activités est sanctionné par un examen.</p>		

MAQUETTE LICENCE DE DROIT 2EME ANNEE

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
UE1 FONDAMENTALE					15			
3JDT3AD6	- Droit administratif 1	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT3CV6	- Droit civil : les contrats	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT3FI3	- Finances publiques	36h00	-	3	écrit 1h30	écrit	1h30	
UE2 DISCIPLINAIRE					6			
3JDT3EU3	- Droit européen, fondements, institutions, principes	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3IN3	- Droit international public : les sources	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
UE3 Langues vivantes					3			
1 langue au choix :								
3KNSI/A1/A2/B1D/B2/C1D	- Allemand (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3JDT3AN3	- Anglais s3	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3KNSI/A1/A2/B1/B2/C1E	- Espagnol (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
UE4 Parcours personnalisé					4,5			
3JDT3DP1	- Droit privé des biens	24h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
1 matière au choix :								
3JDT3HP3	- Introduction historique au droit privé	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT3HI3	- Histoire du droit et des institutions publiques	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
UE5 Compétences/professionnalisation					1,5			
3UMEMA36	- Web et travail collaboratif	-	18h00	1,5	Exercices en ligne + QCM de 30 min	QCM	1h00	

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
UE1 FONDAMENTALE					15			
3JDT4CV6	- Droit civil 2 : la responsabilité	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
1 matière au choix avec TD :								
3JDT4PC6	- Procédure civile	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
3JDT4PN6	- Procédure pénale	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont un écrit de 3h		écrit	3h00
1 matière au choix :								
3JDT4PC3	- Procédure civile	36h00	-	3	QCM	1h00	QCM	1h00
3JDT4PP3	- Procédure pénale	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
UE2 DISCIPLINAIRE					6			
3JDT4AD6	- Droit administratif 2	36h00	18h00	6	Contrôle continu dont une épreuve finale de 3h		écrit	3h00
UE3 Langues vivantes					3			
1 langue au choix :								
3KNSP/A1/A2/B1/B2/C1D	- Allemand	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
3JDT4AN3	- Anglais	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
3KNSP/A1/A2/B1/B2/C1E	- Espagnol	-	18h00	3	Contrôle continu		écrit	1h30
UE4 Parcours personnalisé					4,5			
3JDT4CM3	- Droit de l'entreprise	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1h30
1 matière au choix :								
3JDT4HP1	- Introduction historique au droit privé jusqu'à la Révolution Française	24h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
3JDT4HI1	- Histoire du droit et des institutions publiques jusqu'à la Révolution Française	24h00	-	1,5	écrit	1h30	écrit	1h30
UE5 Compétences/professionnalisation					1,5			
1 au choix :								
3JDT4PC1	- Participation à une audience d'un procès civil (selon choix UE1)	-	-	1,5	Attestation présence + rapport		Attestation présence + rapport	
3JDT4PN1	- Participation à une audience d'un procès pénal (selon choix UE1)	-	-	1,5	Attestation présence + rapport		Attestation présence + rapport	

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve de 3 heures lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS L2 DROIT- SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

L2 DROIT- semestre 1

3JDT3AD6	Droit administratif 1	Serge VELLEY Jacqueline DOMENACH Sabine BOUSSARD
<p>Programme : Les deux semestres de ce cours visent à donner une vision générale de la matière enseignée. Concernant le premier semestre, le titre 1 est consacré à l'organisation de l'administration française, qui se structure autour de trois grands principes : principe de séparation des autorités administratives et judiciaires (Chap. 1), qui conduit à l'apparition de l'administration moderne; principe de séparation de l'administration active et de la justice administrative (chap. 2), qui se traduit par l'apparition de véritables juridictions administratives; principe décentralisateur (chap. 3), qui modifie considérablement les rapports entre administration centralisée et collectivités territoriales. Le titre 2 s'intéresse à l'obligation faite à l'administration française d'agir légalement : apparition d'une hiérarchie des normes (chap. 1), de plusieurs acceptions de l'idée de légalité (chap. 2) et d'un contrôle de légalité spécifique (chap. 3). Le titre 3 aborde les missions de l'administration, exprimées par la notion de service public : nous en étudierons l'unité (chap. 1), mais aussi la diversité (chap. 2), traduction du phénomène de privatisation de l'administration française.</p>		

3JDT3CV6	Droit civil : les contrats	Katrin DECKERT Anne Sophie CHONE GRIMALDI Corine DAUCHEZ
<p>Programme : Plusieurs cours sont consacrés au droit des obligations. En 2e année de Licence, les obligations sont étudiées d'après leurs sources: les contrats font l'objet d'un cours au premier semestre ; la responsabilité extracontractuelle et les quasi-contrats sont développés au second semestre. En 3e année de Licence, un enseignement est dédié au régime général des obligations.</p> <p>En Licence 2, le cours de droit des contrats porte essentiellement sur les règles qui leur sont communes (les règles propres aux principales conventions sont quant à elles présentées en Licence 3, dans le cours de "contrats spéciaux"). Y sont successivement étudiés : les conditions de formation du contrat, ainsi que leurs sanctions ; les effets du contrat entre les parties et à l'égard des tiers ; les sanctions de l'inexécution du contrat.</p>		

3JDT3FI3	Finances publiques	Aurélien CAMUS Carole MONIOLLE
<p>Programme : Ce cours de finances publiques vise à expliquer aux étudiants les problématiques centrales en la matière, à savoir les concepts de dépenses et de recettes publiques, l'emprunt, le budget, les principes budgétaires, la loi de finances ... Il le fait en abordant non seulement les finances de l'Etat, mais également les finances locales et sociales qui sont aujourd'hui essentielles. Il s'agira d'aborder ces questions d'un point de vue avant tout juridique, mais également économique et politique, puisque les finances publiques sont à la croisée de ces matières. In fine, il s'agira de comprendre que, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les finances publiques sont au cœur d'une société et d'un Etat en recomposition.</p>		

3JDT3EU3	Droit européen, fondements, institutions, principes	Valérie NICOLAS Anne-Laure CHAUMETTE Clémentine BORIES Isabelle BOUCOBZA Régis CHEMAIN
<p>Programme : Le cours propose une découverte de la construction européenne, dans ses grands principes et ses fondements juridiques. Il distingue l'Union européenne du Conseil de l'Europe et permet de se familiariser avec les différentes institutions de ces organisations.</p>		

3JDT3IN3	Droit international public : les sources	Pierre BODEAU LIVINEC Mathias FORTEAU Marina EUDES Anne-Laure CHAUMETTE
<p>Programme : Le cours porte sur l'analyse des différentes sources du droit international public. L'objet de l'introduction est de procéder à une présentation générale de la matière, en revenant sur les principaux traits marquant de l'histoire du droit international public, ainsi que sur les grands problèmes théoriques qui traversent la matière (existence, juridicité, effectivité).</p> <p>Le cours procède ensuite à l'examen successif des différentes sources du droit international (traités ; coutume, principes généraux de droit, jurisprudence, actes unilatéraux, etc.). Le cours aborde la façon dont interagissent ces sources en envisageant les rapports qui peuvent exister entre elles, ainsi que la manière dont le droit français intègre les différentes sources du droit international dans l'ordre juridique interne.</p>		

3KNSI /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3JDT3AN3	Anglais	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3KNSI /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3JDT3DP1	Droit privé des biens	François de BERARD Clément BARILLON Eva MENDUINA GORDON
<p>Programme : La propriété et la possession sont les arcades majeures du droit des biens. Elles structurent les rapports élémentaires entre les personnes et les biens, tandis que les démembrements de la propriété et le voisinage gouvernent leurs rapports complexes. Elaborée en 1804 pour les biens corporels, seuls susceptibles d'une appréhension matérielle, la présentation classique du droit des biens ne doit pas conduire à ignorer les nombreuses discussions qui animent le droit des biens : la diversité des biens incorporels et la difficulté d'élaborer un droit commun des biens corporels et incorporels, la remise en cause de la distinction des droits réels et des droits personnels ainsi que celle de la théorie du patrimoine qui irrigue la matière depuis le début du 19ème siècle ou encore l'émergence très contemporaine d'un statut juridique des animaux...</p>		

3JDT3HP3	Introduction historique au droit privé	Jean-Luc CHASSEL Mathieu SOULA
<p>Programme : Reflet des structures les plus profondes des sociétés et de leurs idéaux, le droit privé est un domaine dont l'histoire enregistre des évolutions plus ou moins rapides, voire de complètes révolutions. Le cours se concentre sur l'histoire du statut juridique des personnes, du mariage, de la famille et de son patrimoine. La confrontation des principaux modèles en vigueur dans l'Antiquité, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime doit fournir aux étudiants les éléments de culture générale indispensables à la réflexion sur les débats et les conflits actuels qui, mondialement, affectent des questions aussi fondamentales que la condition juridique des femmes, des mineurs, la nature du mariage et les rapports entre époux, les formes insidieuses de restauration de l'esclavage.</p>		

3JDT3HI3	Histoire du droit et des institutions publiques	Gilduin DAVY
<p>Programme : Dans les années 1970-1990, l'historiographie anglo-saxonne puis française a engagé une vaste réflexion sur les origines de l'Etat moderne. Remontant parfois jusqu'au XIIe siècle, ces études ont jeté les bases d'une approche linéaire de la construction étatique. Cette construction, engagée depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution, s'est appuyée à la fois sur l'émergence d'une nouvelle idéologie du pouvoir et sur l'apparition d'institutions qui demeureront jusqu'au terme de l'Ancien Régime et dont les mécanismes, par bien des aspects, se retrouveront à l'époque contemporaine. C'est la naissance de ce processus que ce cours se propose de restituer, en retraçant la naissance d'une monarchie de type « administratif », teintée de tradition et de modernité, mais sans occulter les forces de résistance qu'elle a affrontées.</p>		

3UMEMA36	Web et travail collaboratif	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage du web d'un point de vue juridique, pratique, et son identité numérique. On y apprendra comment rechercher de l'information à bon escient, la référencer et on y découvrira des outils permettant de suivre un sujet d'intérêt sur le web. Enfin, une grande partie du cours est consacré à l'apprentissage du travail à plusieurs pour étudier, échanger ou produire des documents.</p>		

L2 DROIT – semestre 2

3JDT4CV6	Droit civil 2: la responsabilité	Marc TOULLIER Delphine MARTIN Augustin BOUJEKA
<p>Programme : Le droit de la responsabilité civile extracontractuelle a pour objet l'étude des règles relatives à la réparation des dommages consécutifs à un délit ou un quasi-délit civil. Si la responsabilité civile extracontractuelle a longtemps poursuivi concurremment plusieurs objectifs parmi lesquels la sanction de l'auteur du fait dommageable, l'un d'entre eux a dorénavant pris le pas sur les autres : l'indemnisation de la victime. En ce sens, notre droit est marqué par l'augmentation et la diversification des préjudices réparables et la réduction de la place de la faute parmi les faits générateurs de responsabilité.</p> <p>Le cours débute par l'examen des « constantes » de la responsabilité, c'est-à-dire l'exigence d'un dommage et d'un lien de causalité, puis se poursuit avec l'étude des différents faits générateurs, c'est-à-dire des faits qui donnent naissance à l'obligation de réparer : la faute, le fait des choses et le fait d'autrui. Une place importante est réservée aux régimes spéciaux (notamment l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation) ainsi qu'aux règles gouvernant la réparation (en particulier au principe de réparation intégrale).</p>		

3JDT4PC6/3	Procédure civile	M. BARTHE Mme SINOPOLI
<p>Programme : La procédure civile vient essentiellement organiser l'accès et le déroulement du procès au cours duquel le juge va trancher un désaccord d'ordre juridique qui n'a pas trouvé de solution spontanée et consensuelle. Ce cours cherche ainsi à répondre à trois questions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est le juge compétent pour trancher le litige ? • Qui peut s'adresser au juge compétent ? • Comment est élaborée la solution du litige ? <p>Afin d'y parvenir, dans un premier temps, il présente l'action devant le juge civil en abordant à la fois la compétence matériel et territoriale du juge civil et le droit d'agir devant ce juge. Dans un second temps, le cours envisage la théorie de l'instance, à travers l'étude du déroulement du procès jusqu'à son issue définitive.</p>		

3JDT4PN6/3	Procédure pénale	Marc TOULLIER
<p>Programme : La procédure pénale est la mise en œuvre concrète du droit pénal. Telle est, du moins, la définition élémentaire qu'il est permis d'en proposer car la procédure pénale ne constitue pas seulement le lien nécessaire entre une infraction et sa sanction. À la différence du droit pénal, qui menace uniquement l'individu jugé coupable d'avoir commis une infraction, la procédure pénale est susceptible de s'appliquer à toute personne, dès l'instant qu'elle est soupçonnée d'avoir participé à la commission d'une infraction.</p> <p>Parce qu'elle « menace tout le monde », comme l'enseignait Ortolan, la procédure pénale est une discipline que l'on ne peut ignorer et qui traduit mieux qu'aucune autre le degré de protection des libertés individuelles dans une société. L'objet du présent cours est d'en livrer une approche d'ensemble, à travers la présentation successive de l'organisation du système pénal et du déroulement du procès pénal.</p>		

3JDT4AD6	Droit administratif 2	Jacqueline DOMENACH Sabine BOUSSARD C. FERCOT
<p>Programme : Ce cours a pour objet de présenter dans une première partie l'analyse du respect du droit par l'administration. Cette question comporte d'une part l'étude des sources du droit qui s'imposent aux autorités administratives, et d'autre part celle du contrôle du juge. La présentation des sources du droit comprend : les sources constitutionnelles, les sources conventionnelles, le droit de l'Union européenne, la loi et les PGD. Le contrôle du juge permet de mettre en évidence à la fois les modalités des recours contentieux et l'étendue du contrôle du juge. La seconde partie insiste sur les modalités de l'action administrative : actes unilatéraux et contrats administratifs, ainsi que sur l'objet de l'action : service public et police administrative. Le dernier thème abordé concerne le régime juridique de la responsabilité administrative : responsabilité pour faute et responsabilité sans faute.</p>		

3KNSP /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.		

3JDT4AN3	Anglais	Séverine LETALLEUR
Programme : Il s'agira au deuxième semestre d'approfondir les connaissances acquises au premier en droit anglais, ainsi que celles acquises en L1, en se penchant notamment sur les professions juridiques (principalement barristers et solicitors) et les institutions judiciaires, les procédures pénales et les procédures civiles à partir du même manuel d'anglais juridique qu'au premier semestre (chapitres 3, 4, 5 & 6 du manuel de référence). Les compétences linguistiques seront travaillées dans un contexte juridique, à la fois à l'écrit (grammaire, exercices rédactionnels) et à l'oral (présentation hebdomadaire d'exposés).		

3KNSP /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	Centre Ressources Langues
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.		

3JDT4CM3	Droit de l'entreprise	Clément BARILLON Auréliе BALLOT LENA Laurent RUET Lauren LEBLOND
Programme : Ce cours constitue pour les étudiants de 2e année de licence une première approche du droit des affaires, entendu largement. Il s'agit pour les étudiants d'appréhender les spécificités de la matière commerciale, en élargissant le propos à l'ensemble des entreprises et non pas aux seuls commerçants. Mais si l'objectif de la matière est bien d'acquérir les fondements du régime de l'entreprise sous toutes ses formes, individuelle, sociétaire, commerciale ou civile, les notions de droit commercial irriguent la matière et devront être étudiées en profondeur. Leur acquisition au cours de ce semestre permettra aux étudiants de poursuivre l'année suivante leur formation en droit des affaires en s'intéressant plus particulièrement aux entreprises constituées sous la forme sociétaire (Cours de droit commun des sociétés, L3). Après une présentation de la notion d'entreprise, bien connue en économie mais qui n'est pas une notion juridique, seront étudiés les actes réalisés par les entreprises, le régime applicable à ces entreprises, et enfin les biens principaux de ces entreprises ainsi que les opérations dont ils sont fréquemment l'objet.		

3JDT4HP1	Introduction historique au droit privé	Mathieu SOULA Jean-Luc CHASSEL
Programme : La <i>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen</i> de 1789 a voulu jeter les bases d'un ordre juridique entièrement nouveau. Le cours du 2 ^e semestre, fidèle aux choix du semestre précédent, étudie l'œuvre opérée par la législation révolutionnaire concernant le statut juridique des personnes, le mariage, la famille et le droit patrimonial de la famille. Il montre comment, sur ces questions, le <i>Code civil</i> de 1804 a tantôt confirmé, tantôt remis en cause les principes établis depuis 1789. Il s'efforce de retracer les évolutions marquantes opérées ensuite, jusqu'au XXI ^e siècle, dont certaines dépassent de très loin les aspirations de la Révolution française.		

3JDT4HI1	Histoire du droit et des institutions publiques	Gilduin DAVY
<p>Programme : "Reconstruction et accomplissement de l'unité X IV - XVIII s. "</p> <p>La royauté, entourée de ses légistes et de ses théoriciens du pouvoir, affirme sa supériorité : "le roi est souverain par-dessus tout", (Couronne; théorie statutaire, protection du domaine royal) ; il traduit dans ses actes sa souveraineté en améliorant les structures du pouvoir (sa loi, sa paix, sa justice) et du gouvernement (Conseil du roi; États généraux; Parlement)</p> <p>La royauté qui est parvenue à vaincre les derniers obstacles de la féodalité, affirme totalement sa souveraineté</p> <p>Les théoriciens du pouvoir développent cette notion, liée à l'idée de Couronne, préalable à l'État. Ainsi se met en place une certaine conception du pouvoir monarchique. Cette monarchie se veut ab/soluta (Etat; Bodin; droit divin; attributs de la souveraineté) sans être pour autant arbitraire (lois fondamentales). Parallèlement la monarchie renforce ses institutions en une véritable construction monarchique (fonction publique: office et commission; gouvernement central et conseils royaux).</p>		
3JDT4PC1	Participation à une audience d'un procès civil	
3JDT4PN1	Participation à une audience d'un procès pénal	

MAQUETTE LICENCE DE DROIT 3EME ANNEE

Code matière	SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
UE1 FONDAMENTALE				15				
- 2 matières au choix avec TD :								
3JDT5CV4	- Droit civil régime général des obligations	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT5CM4	- Droit commun des sociétés	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT5EU4	- Droit de l'Union Européenne	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT5TR4	- Droit du travail	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT5IN4	- Droit international public : les sources	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
UE2 COMPLEMENTAIRE				6				
3JDT5PE3	- Droit public économique	36h00	-	3	écrit	1h30	écrit	1H-
-1 matière au choix (non choisie en TD):								
3JDT5CV3	- Droit civil régime général des obligations	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5CM3	- Droit commun des sociétés	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5EU3	- Droit de l'Union Européenne	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5TR3	- Droit du travail	20h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5IN3	- Droit international public : les sujets	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
UE3 Langues vivantes				3				
1 langue au choix :								
3KNSI/A1/A2 /B1/B2/C1D	- Allemand (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3JDT5AN3	- Anglais	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3KNSI/A1E/A2 E/B1E/B2E/C1E	- Espagnol (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
UE4 Parcours personnalisé				4,5				
- 1 matière au choix :								
3JDT5SP4	- Droit des services publics	36h00	-	4,5	écrit	1h30	oral	-
3JDT5ID4	- Histoire des idées politiques	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5CL4	- Histoire des systèmes juridiques : Common Law	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5DR4	- Histoire des systèmes juridiques : Droit romain	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT5TD4	- Théorie du droit	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3UPEIES1	- Éthique et société	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	écrit	-
UE5 Compétences/préprofessionnalisation				1,5				
3UMEMA37	- Machines et logiciels	-	18h00	1,5	CC + QCM	30min	QCM	1h00

Code matière	SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS	Session 1		Session 2	
					nature	durée	nature	durée
UE1 FONDAMENTALE				15				
- 2 matières au choix :								
3JDT6CV4	- Droit civil : contrats spéciaux	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT6LF4	- Droit des libertés fondamentales	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT6FI4	- Droit fiscal	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT6PN4	- Droit pénal spécial	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
3JDT6TR4	- Protection sociale	36h00	18h00	4,5	Contrôle continu dont un écrit de 3h	écrit	3h00	
- 1 matière au choix (non choisie en TD) :								
3JDT6CV3	- Droit civil 2 : contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
UE2 COMPLEMENTAIRE				6				
3JDT6CM3	- Droit du financement des entreprises	36h00	-	3	QCM	1h00	QCM	1h00
- 1 matière au choix (non choisie en TD) :								
3JDT6CV3	- Droit civil 2 : contrats spéciaux	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6LF3	- Droit des libertés fondamentales	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT6FI3	- Droit fiscal	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT6PN3	- Droit pénal spécial	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6TR3	- Protection sociale	36h00	-	3	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
UE3 Langues vivantes				3				
1 langue au choix :								
3KNSP/A1/A2/B1/B2/C1D	- Allemand (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3JDR6801	- Anglais	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
3KNSP/A1E/A2/B1/B2/C1E	- Espagnol (CRL)	-	18h00	3	Contrôle continu	écrit	1h30	
UE4 Parcours personnalisé				4,5				
- 1 matière au choix :								
3JDT6EU4	- Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT6IN4	- Droit international public : Règlements pacifiques différends	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30	oral	-
3JDT6HD4	- Ecrire le droit : histoire de la codification	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6RE4	- Religion et Etat	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3JDT6PB3	- Droit public des biens	36h00	-	4,5	écrit ou oral	1h30 -	oral	-
3UPEPES2	Ethique et société	36h00	-	4,5	QCM	1h00	QCM	1h00
UE5 Compétences/professionnalisation				1,5				
- 1 matière au choix :								
3JDT6PR1	- Expérience professionnelle/stage	-	-	1,5	Rapport	-	QCM	1H00
3JDT6PP1	- 1 projet personnel agréé / associatif / collaboratif	-	-	1,5	écrit	-		-
3UPPPM	- Méthodologie (Projet Professionnel ou recherche de Stage)	-	12h00	1,5	Contrôle continu		oral	-

L3 DROIT- semestre 1

3JDT5CV3/4	Droit civil régime général des obligations	Philippe GUEZ
<p>Programme : Le cours de régime général de l'obligation s'inscrit dans le sillage du cours de droit des contrats enseigné en L2. A sa différence, il n'attache aucun crédit à la source de l'obligation. Qu'elle soit d'origine contractuelle, quasi-contractuelle ou délictuelle importe peu. La focale est tournée vers la vie de l'obligation. A l'instar d'un organisme vivant, l'obligation vit, sous une forme simple ou compliquée, circule, meurt. Le cours s'intéresse à ces différents aspects de la vie de l'obligation. A ce titre, il aborde trois thèmes principaux : l'extinction de l'obligation, les complexités de l'obligation, et la circulation de l'obligation.</p> <p>Au travers de ces trois thèmes, et au gré de l'étude de mécanismes pointus (condition suspensive, délégation, cession, novation, etc), le cours de régime général de l'obligation apporte hauteur de vue et maîtrise de techniques essentielles à la vie des affaires.</p>		

3JDT5CM3/4	Droit commun des sociétés Marine MICHINEAU
<p>Programme : Ce cours, dispensé en L3, a pour objet l'étude des règles composant le droit commun des sociétés. Il s'agit d'un enseignement destiné à présenter les principales règles du droit des sociétés, applicables à l'ensemble des sociétés, civiles et commerciales. C'est également un cours d'introduction, qui est un préalable à l'étude approfondie menée en master du fonctionnement des sociétés.</p> <p>Ce cours se situe dans le prolongement des enseignements de deuxième année, et tout particulièrement du droit des contrats – avec le cours de droit civil – et du droit des affaires – avec le cours de droit de l'entreprise. La société y est présentée comme un groupement reposant en grande partie sur des mécanismes contractuels, dont l'originalité tient à ce qu'il peut être doté de la personnalité morale, et ainsi d'une certaine autonomie juridique. Cela en fait l'un des principaux acteurs de la vie économique.</p> <p>Après une présentation générale de la société, sont successivement envisagés les règles encadrant sa constitution (en tant que contrat mais également en tant que groupement doté de la personnalité morale), son fonctionnement (pouvoirs et responsabilité des dirigeants sociaux, rôle des associés...) et, enfin, sa disparition (causes de dissolution, effets à l'égard des associés et des tiers).</p>		

3JDT5EU3/4	Droit de l'Union Européenne	Régis CHEMAIN Myriam BENLOLO-CARABOT Sophie GROSBON
<p>Programme : Droit de l'Union européenne (L3) : le cours présente l'Union européenne, en analysant ses fondements, ses institutions et ses principes de fonctionnement. Il permet de comprendre la structuration de l'ordre juridique de l'Union européenne et les relations singulières que cette organisation entretient tant avec l'ordre juridique international qu'avec les ordres juridiques des Etats membres.</p>		

3JDT5TR3/4	Droit du travail	M FABRE Elsa PESKINE
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'étude des relations individuelles du travail qui se nouent entre un employeur et ses salariés. Celles-ci peuvent s'ordonner autour d'un concept juridique qui connaît une grande vitalité : l'emploi. Il s'agit ainsi d'examiner successivement les règles régissant l'accès à l'emploi salarié, la perte de cet emploi (licenciement pour motif économique et licenciement pour motif personnel) et certaines vicissitudes affectant le rapport de travail (modification du rapport d'emploi, transfert d'entreprise). Le cours se clôt par une étude des différentes expressions du pouvoir patronal (pouvoirs de direction, disciplinaire et normatif), lequel trouve de nouvelles limites dans les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.</p>		

3JDT5IN3/4	Droit international public : les sujets	Nabil HAJJAMI Franck LATTY
Programme : Le cours porte sur les principaux sujets du droit international et les attributs de leur personnalité juridique dans l'ordre international : Etats (formation, mutations, compétences, etc.), entités pré- ou para-étatiques, organisations internationales publiques (définition, compétences etc.), personnes privées (individus, ONG, entreprises multinationales etc.).		

3JDT5PE3	Droit public économique	Christophe LE BERRE
Programme : Le cours a pour objet de présenter les règles qui régissent l'intervention des pouvoirs publics dans la sphère économique. Sont envisagés à la fois les fondements et les limites juridiques des politiques économiques, dans un contexte de renforcement des contraintes constitutionnelles et européennes. Sont également exposées plus en détail les modalités d'encadrement des interventions économiques de l'Etat, que celui-ci agisse comme acteur économique ou comme régulateur de l'économie. Une attention particulière est portée à la dimension publique des règles de concurrence et à l'essor de la régulation sectorielle, qui ont largement contribué à renouveler la matière ces dernières années, et qui façonnent très étroitement les relations entre l'Etat et l'économie.		

3KNSI /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.		

3JDT5AN3	Anglais	
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.		

3KNSI /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	Centre Ressources Langues
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.		

3JDT5SP4	Droit des services d'intérêt général	Arnaud SÉE
<p>Programme : Profondément ancré dans les fondations du droit administratif, le service public constitue la mission première de la puissance publique. Il se définit classiquement comme la mission d'intérêt général « assurée ou assumée » par la puissance publique (Hauriou). Le droit administratif s'est construit autour de cette notion pourtant floue et contingente. Un droit administratif commun à l'ensemble des services publics s'est développé, malgré la variété de services et de modes de gestion de ces services.</p> <p>Mais les services d'intérêt général ont connu de profonds bouleversements sous l'influence de plusieurs facteurs. C'est aussi et surtout ces changements que cet enseignement souhaite aborder.</p> <p>La première évolution provient évidemment et tout d'abord du droit de l'Union européenne. Si, dans cette matière, la notion de service public n'existe pas, s'est développée celle, proche, de services d'intérêt général. Cette notion a une fonction différente de celle du droit administratif et vise essentiellement à soumettre les services publics nationaux aux règles de concurrence. Cette évolution a conduit à un profond bouleversement des modes de gestion des services publics nationaux. Plus encore, certains secteurs de services publics de réseau ont été ouverts à la concurrence et régulés. Le droit de l'Union européenne des services d'intérêt général a ainsi conduit à une mutation du régime des services d'intérêt général, conciliant intérêt public et concurrence.</p> <p>Enfin, troisième et dernière évolution, c'est celle impulsée par le développement de l'intelligence artificielle (IA). L'IA constitue un moyen nouveau au service des missions d'intérêt général. Plus encore, des services publics de l'IA nouveaux se développent, à l'initiative d'acteurs publics. Cette dernière mutation, profonde, du service public, interroge sur sa pérennité à l'heure du Big data.</p> <p>Plan sommaire</p> <p>Première partie : Le droit administratif des services publics</p> <p>Chapitre 1 - La notion de service public Chapitre 2 – Le régime commun à l'ensemble des services publics Chapitre 3 – La diversité des modes de gestion des services publics</p> <p>Deuxième partie : Le droit de l'Union européenne des services d'intérêt général</p> <p>Chapitre 1 – La notion de SIG Chapitre 2 – La soumission des SIEG aux règles de concurrence Chapitre 2 - La portée des règles de concurrence sur la gestion des SIEG Chapitre 3 – La libéralisation des services publics de réseau</p> <p>Troisième partie : Le droit de l'intelligence artificielle et le service public</p> <p>Chapitre 1 – L'intelligence artificielle au service des missions d'intérêt général Chapitre 2 – Les services publics de l'intelligence artificielle Chapitre 3 – Le déclin des services publics du fait de l'intelligence artificielle ?</p>		

3JDT5CL4	Histoire des systèmes juridiques : Common Law	Christophe ARCHAN
<p>Programme : Ce cours est une introduction historique au système juridique de common law et se fonde essentiellement sur l'histoire du droit et des institutions de l'Angleterre (XIIe-XIXe siècles). Les principaux thèmes abordés concernent notamment la mise en place et le développement des cours royales et de la procédure, l'histoire du droit criminel, l'histoire des professions judiciaires, la naissance de l'equity, l'histoire du Parlement. Cet enseignement cherche à montrer comment s'est mis en place à partir du XIIe siècle, un système juridique différent de ceux qui se sont développés dans le reste de l'Europe occidentale, et qui se répandra finalement dans le monde entier.</p>		

3JDT5DR4	Histoire des systèmes juridiques : Droit romain	Soazick KERNEIS
<p>Programme : Le legs de Rome en matière institutionnelle est considérable. Notre vocabulaire en témoigne avec des mots comme république, Empire, pouvoir, autorité. En matière juridique, l'héritage romain n'est pas moindre. C'est à Rome que s'est épanouie la réflexion sur le droit, que s'est produit l'avènement d'une science juridique qui a mené à la codification du droit. Le cours reprendra ces différentes étapes fondamentales pour la compréhension de notre droit actuel. Nous nous intéresserons à la genèse des mots du pouvoir et suivrons le développement de certaines institutions qui nous concernent encore aujourd'hui dans les domaines du droit de la famille et du droit des obligations (puissance paternelle, testament, adoption ou le concept même d'obligation).</p>		

3JDT5TD4	Théorie du droit	Eric MILLARD
<p>Programme : L'objectif de ce cours est de présenter les grandes questions actuelles de la théorie générale du droit : les questions de type épistémologique qui se rapportent aux processus de connaissance du droit, préalable à un travail scientifique visant à décrire le droit tel qu'il est effectivement pratiqué par les universitaires et les juristes professionnels ; les questions de type conceptuel qui se rapportent aux points nécessaires à l'élaboration des objets et outils permettant ce travail scientifique.</p>		

3UPEIES1	Etique et sociétés	Claire ETCHEGARAY Stéphane HABER
<p>Programme : Les concepts de l'éthique</p> <p>La première partie du cours se présente comme une esquisse générale et historique des principaux courants éthiques. L'objectif est de présenter tout à la fois les concepts majeurs de l'éthique développés dans les systèmes philosophiques occidentaux, sans exclure d'autres systèmes éthiques, en les présentant justement dans leur « historicité » : comment est né le concept de vertu, comment émergent les théories déontologiques et utilitaristes modernes, en quoi les théories éthiques contemporaines ont répondu à des exigences critiques et historiques déterminées ?...</p>		

3UMEMA37	Machines et logiciels (S5)	
<p>Programme : Il s'agit dans ce cours de maîtriser l'usage et le fonctionnement de base d'un terminal numérique connecté à Internet et de de ses logiciels bureautiques. Pour cela on passera par la connaissance et la compréhension des concepts et usages du traitement de l'information, ce qu'est l'information elle-même pour une machine, et de la manière dont les logiciels la structurent et la traitent.</p>		

L3 DROIT semestre 2

3JDT6CV3/4	Droit civil 2: contrats spéciaux	Sebastien RAIMOND
<p>Programme : Aux règles constituant le droit commun des contrats (inscrites aux art. 1101 et s. du Code civil) s'ajoutent celles régissant les contrats spéciaux (art. 1582 et s. du Code civil). Il s'agit de régimes spécifiques applicables à différentes opérations concrètes que les contrats spéciaux servent à mettre en place. Ainsi, le contrat de vente, de bail, de prêt, d'entreprise, de mandat et de dépôt seront successivement étudiés dans ce cours dédié à l'étude des contrats spéciaux. Ce cours présente aussi l'intérêt d'aborder les méthodes de qualification des contrats par le juge (utiles pour distinguer entre eux certains de ces contrats spéciaux).</p> <p>Si le cours de « droit des contrats » (L2) pose les règles communes à l'ensemble des contrats, le droit des contrats spéciaux (L3), plus concret, étudie le régime juridique des contrats courants de droit civil. Parmi ces contrats figurent les contrats préparatoires à la vente, la vente, le bail, le contrat d'entreprise, le mandat, le prêt et le dépôt.</p> <p>Ce cours permet de travailler la question de la qualification des contrats. Il est aussi l'occasion d'étudier les règles particulières régissant chacun de ces contrats et de les articuler avec le droit commun du contrat (théorie générale de l'obligation).</p>		

3JDT6LF3/4	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER Céline FERCOT
<p>Programme : Sous la bannière des droits de l'Homme, de nombreuses causes, mobilisant acteurs politiques et société civile, sont aujourd'hui défendues et débattues partout dans le monde. Dans ce contexte, le présent cours vise à offrir les bases nécessaires pour appréhender et comprendre le domaine vaste et complexe que sont devenus les droits de l'Homme. Quelles sont les caractéristiques des droits de l'Homme ? Quels sont leurs fondements philosophiques et historiques ? Quels instruments juridiques visent à les protéger ? Quels mécanismes sont destinés à assurer leur effectivité ? Abordant des questions souvent sujettes à discussion, ce cours vise moins à transmettre aux étudiants des certitudes qu'à fournir des éléments d'information et de réflexion. Il traite dans deux parties distinctes, d'une part, de la théorie générale du droit des libertés fondamentales et, d'autre part, du régime juridique des différentes libertés.</p>		

3JDT6FI3/4	Droit fiscal Carole MONIOLLE
<p>Programme : Le cours consiste en une introduction au droit fiscal français. Il se divise en deux parties. La première partie est consacrée à l'étude des principales notions fiscales (la notion de l'impôt et la distinction avec les notions voisines) et des principales règles de fonctionnement du système fiscal français (la présentation des sources fiscales, des règles de leur interprétation et de leur application). La seconde partie offre un panorama des principaux impôts français (impôts sur les revenus, impôts sur le patrimoine et impôts sur la dépense), en présentant brièvement les règles de détermination de leur champ d'application, celles relatives aux modalités de leur calcul et de leur recouvrement.</p>		

3JDT6PN3/4	Droit pénal spécial	Juliette TRICOT Céline CHASSANG
<p>Programme : Le droit pénal spécial est une branche du droit pénal ; il en est d'ailleurs la partie la plus ancienne. À la lumière des principes relevant du droit pénal général, le droit pénal spécial étudie de manière isolée les infractions composant l'arsenal répressif. Ainsi, le droit pénal spécial présente, pour chacune d'elles, la définition (les éléments constitutifs), les peines et les éventuelles particularités de la répression. Il s'agit d'une matière vivante qui illustre nombre des modifications apportées au champ pénal. Outre son intérêt au regard de la technique juridique, le droit pénal spécial, par la présentation des infractions à laquelle il procède, constitue un précieux indicateur du contenu et de la hiérarchie des valeurs prônées par la société.</p>		

3JDT6TR3/4	Protection sociale	Y FERKANE FABRE
<p>Programme : Le droit de la protection sociale est la discipline qui étudie les règles assurant la prise en charge des risques sociaux par les régimes de sécurité sociale ou d'autres institutions telles que l'assurance chômage ou la protection sociale complémentaire.</p> <p>Le cours de licence 3 présente un panorama général de ces règles, permettant de comprendre à la fois la particularité de ces modes de prise en charge au regard des autres techniques juridiques de protection contre les risques ou besoins (aide sociale, responsabilité, épargne, assurance), l'organisation institutionnelle de la Sécurité sociale, et les principales prestations (assurance maladie, assurance vieillesse, prestations familiales, dépendance), abordant ainsi les mécanismes juridiques qui organisent cette prise en charge des risques sociaux. Il vise en outre à faire comprendre les principaux enjeux de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la protection sociale à travers l'étude de la gouvernance du système de protection sociale, de la place faite à la démocratie sociale, et du financement de la Sécurité sociale.</p> <p>Ces questions sont étudiées à travers trois parties abordant successivement les bénéficiaires de la protection sociale, les prestations octroyées et l'organisation institutionnelle de la protection sociale.</p> <p>Le cours vise à la fois à intéresser les étudiants aux évolutions de l'intervention de l'Etat dans le champ social, permettant par exemple de les préparer aux épreuves de concours portant sur les questions sociales, et à former les étudiants qui se destinent à des études de droit social en leur enseignant dès la troisième année l'une des disciplines essentielles à leurs connaissances. Le cours est complété par le cours de protection sociale en master 1 de droit social qui permet d'étudier l'assurance chômage, les risques professionnels, la prévoyance complémentaire et le droit de la formation professionnelle.</p>		
3JDT6CM3	Droit du financement des entreprises	Dominique DEMEYERE M. DUBOIS Clément BARILLON
<p>Programme : Le droit du financement des entreprises recouvre l'examen des mécanismes juridiques de financement de l'activité et du développement des entreprises. La première partie du cours est consacrée à l'étude des techniques de crédit (hors crédit bancaire) permettant de financer à court terme le cycle d'exploitation des entreprises. Les effets de commerce (la lettre de change) et des techniques contractuelles telles que la « cession Dailly », l'affacturage et le crédit-bail, seront abordés. La seconde partie du cours aura pour objet le financement du développement des entreprises par le recours aux techniques du droit des sociétés. Les instruments du droit des sociétés seront examinés en distinguant selon le caractère interne du financement (fonds propres, augmentation de capital, capital-investissement, « LBO ») ou externe par le recours à l'appel aux marchés financiers (présentation des marchés réglementés, recours aux instruments financiers).</p>		
3KNSP /A1D/A2D/B1D/B2D/C1D	Allemand	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		
3JDR6801	Anglais	
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		
3KNSP /A1E/A2E/B1E/B2E/C1E	Espagnol	Centre Ressources Langues
<p>Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35.</p>		

3JDT6EU4	Droit de l'Union Européenne : contentieux communautaires	Nabil HAJJAMI
<p>Programme : L'objet du cours est de procéder à l'étude approfondie des différentes voies de droit ouvertes devant le juge de l'Union européenne. L'introduction du cours pose la problématique suivante : pourquoi l'accès au juge de l'Union européenne est-il si limité ? On constate en effet que les conditions de la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) par les particuliers s'avèrent très restrictives. Le cours recherchera à montrer qu'en réalité, depuis ses origines en 1952, la CJUE a été envisagée non pas comme une juridiction ordinaire, mais comme une juridiction constitutionnelle fédérale. Ainsi, la Cour veille-t-elle d'une part à l'harmonisation du droit de l'Union dans l'ensemble des Etats membres (par le biais du renvoi préjudiciel) ainsi qu'au respect des équilibres institutionnels au sein de l'organisation (particulièrement par le biais du recours en manquement). L'enseignement s'attachera également à démontrer que la Cour, dans le cadre de la « communauté de droit » que constitue l'Union européenne, exerce également des attributions dévolues aux juridictions « administratives » ordinaires en ce qu'elle sanctionne les diverses illégalités commises par les organes de l'Union.</p>		

3JDT6IN4	Droit international public : règlement pacifique des différends	Anne-Laure CHAUMETTE Nabil HAJJAMI
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p> <p><u>Cours dédoublé en anglais :</u></p> <p>Public International Law - Peaceful Settlement of Disputes / Franck Latty</p> <p>This course (in English) analyses the mechanisms accompanying the prohibition of the use of force in international relations. The first part of the course studies the diplomatic and jurisdictional methods of settlement of international disputes. Then the United Nations Charter mechanisms for collective security are scrutinized. A number of crucial issues are addressed such as the role of the UN Security Council, the right of self-defense, UN Peace Operations, humanitarian intervention etc. On this occasion, several international crisis are analyzed from a legal point of view (Gulf War, 9-11 attacks, Irak invasion by USA and UK, bombings again Daesh/ISIS etc.).</p>		

3JDT6HD4	Ecrire le droit : histoire de la codification	Julie MEYER
<p>Programme : Ce cours a pour objet l'étude des mécanismes qui accompagnent l'interdiction de principe du recours à la force dans les relations internationales. Les modes diplomatiques et juridictionnels de règlement pacifique des différends sont étudiés. Le mécanisme de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies est ensuite analysé d'un point de vue juridique, ce qui est l'occasion d'aborder une série de questions cruciales du droit international contemporain : rôle du Conseil de sécurité, droit de légitime défense, opérations de maintien de la paix etc. De nombreuses crises internationales font ainsi l'objet d'une analyse juridique (guerre du Golfe de 1991, attentats du 11-septembre, guerre américano-britannique contre l'Irak, bombardements contre Daech etc.).</p>		

3JDT6RE4	Religion et Etat	Capucine NEMO PEKELMAN
<p>Programme : Le XXIe devait être religieux, et certes, il l'est. Pas un jour ne passe sans que l'actualité la plus brûlante ne soit liée aux religions, et tout particulièrement à l'islam. Afin de décrypter ce phénomène dont le cœur est constitué par les liens incestueux qu'entretiennent la religion, le politique et le droit, l'emploi d'une méthodologie rigoureuse est indispensable. Il est impératif – sous peine de tomber dans le « prêt-à-penser » – d'examiner les religions « de l'intérieur », en s'appuyant sur leurs propres grilles de lecture du monde, de la société et des hommes, en prenant en compte leurs fondements et leurs repères spécifiques, en un mot leurs « règles du jeu ». L'analyse croisée du christianisme et de l'islam – deux religions monothéistes identiquement universalistes, mais sensiblement différentes l'une de l'autre – constitue la trame de ce cours. La première partie s'intéresse aux genèses respectives de ces croyances en insistant à chaque fois sur leurs dimensions historique et doctrinale. La deuxième partie évoque l'« exception chrétienne » fondée sur le « Rendez à César » qui met en place une distinction, selon nous théorique, entre l'État et l'Église. La troisième partie analyse l'absence d'une telle séparation de l'islam qui contrairement à l'idée courante tient bien moins au politique qu'au droit.</p>		

3JDT6PB3	Droit public des biens	M LE BERRE
<p>Programme : Le droit public des biens s'inscrit dans la continuité du cours de droit administratif général qui est dispensé en Licence 2. Il porte sur l'étude des moyens matériels de l'administration : biens des personnes publiques, régime des travaux publics et droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La matière est vivante et sans cesse renouvelée en raison du renforcement des garanties constitutionnelles et conventionnelles attachées à la propriété et des transformations contemporaines de l'action publique et des services publics. Sont abordés : le régime de la propriété publique, les régimes de la domanialité publique (inaliénabilité, utilisations privatives, rapports de voisinage, etc.) et de la domanialité privée, les notions de travail public et d'ouvrage public, la responsabilité du fait des dommages de travaux publics, la notion d'expropriation pour cause d'utilité publique et la procédure d'expropriation.</p>		

3JUPEPES2	Ethique et sociétés	Christelle VEILLARD Olivier RENAULT
<p>Programme : Éthique appliquée La seconde partie du cours s'appuie sur l'esquisse historique de la première partie pour aborder plus frontalement certains domaines de l'éthique sociétale contemporaine. De nombreux débats ont marqué récemment la vie citoyenne et politique : filiation, santé, économie, animalité, environnement, religion. Cette seconde partie se focalisera sur trois ou quatre domaines de la vie éthique, à partir de problèmes directement concrets, pour saisir quels sont les principes philosophiques à l'œuvre dans chacun de ces débats : Éthique et santé-Éthique des affaires - Éthique et économie-Éthique animale</p>		

3JDT6PR1	Expérience professionnelle/stage	M. DESPREZ / Mme CHASSANG
Programme :		

3JDT6PP1	1 projet personnel agréé	M. DESPREZ / Mme CHASSANG
Programme :		

3UPPPCME	Connaissance des Métiers de l'Entreprise	
<p>Programme : (cours : coursenligne.parisnanterre.fr) Il permet de s'initier aux principes de base d'organisation, de gestion d'une entreprise ainsi qu'aux principales fonctions et métiers.</p>		

3UPPPM	Méthodologie	Maud LOKPO
Programme : Se référer au « Modules d'enseignement transversaux / Langues Vivantes / Bonus au diplôme » page 35. Au choix : Projet Professionnel ou Recherche de Stage		

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve de 3 heures lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Ces modules concernent :

- Les EC de Pré-professionalisation
- Les modules « Grands Repères » pour l'ensemble des L1
- Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.parisnanterre.fr/>

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez-vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez-vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Isabelle JORRE

Entresol du bâtiment F

Bureau E13

i.jorre@parisnanterre.fr

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Contact pour la formation continue :

Nicole ARMOUDON

Bureau 101C

1^{ère} étages du bâtiment F

nicole.armoudon@parisnanterre.fr

Durée du stage : précisez la durée (*par exemple* : "3 mois" ; *proscrire absolument* "de 3 à 6 mois")

Date du début du stage : indiquez la date de début du stage : *par exemple* : "à partir de février 2018" ou *précisez s'il existe une période bloquée lors de la formation* (*par exemple* "février à avril 2018") **Attention, la durée du stage de la formation continue est financée à hauteur de 3 mois maximum (équivalent à 420 heures). Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Maquette Licence droit pages 13, 19-20, et 27-28" pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

o Handicap permanent

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33
- Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

o Handicap temporaire

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34
- Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur sans connexion internet (le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles.** Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, via son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. **L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élèves de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.